

Communiqué de Presse

Convention collective Cargolux

Prime de 2,75 salaires sauvée grâce à l'OGBL

Le fait que le LCGB a fait cavalier-seul en signant le 25 février 2010 à la va-vite la convention collective pour les quelque 1.100 salariés de Cargolux n'a pas porté ses fruits. La convention collective ne sera pas appliquée en sa forme signée, grâce à l'OGBL !

L'OGBL a refusé de signer la convention collective parce que la prime de participation au bénéfice fut carrément supprimée. Cette prime peut atteindre jusqu'à 2,75 salaires par an. En outre, la manière d'agir du LCGB représentait une flagrante violation des dispositions du Code du Travail.

Par ailleurs, le LCGB ne respectait pas l'accord intersyndical selon lequel les organisations syndicales devaient consulter préalablement leur base avant de signer la convention collective. Cet accord n'était soudainement plus valable pour le LCGB.

La manière d'agir du syndicat chrétien a déclenché une vague d'indignation au sein du personnel! Dans un courrier adressé à la direction de Cargolux, en date du 27 février 2010, l'OGBL a demandé de renégocier, sans délai, la convention collective tout en intégrant la prime de participation au bénéfice.

Réunion entre OGBL et direction le 2 mars

En date du 2 mars 2010, une délégation de l'OGBL s'est réunie avec la direction de Cargolux. La direction a finalement marqué son accord pour tenir compte de la revendication de l'OGBL et a marqué son accord pour améliorer la convention collective en réintroduisant la prime de participation au bénéfice. Le même jour, l'OGBL présenta une proposition de texte qui fut acceptée par la direction. Pour la bonne forme, une nouvelle réunion aura lieu en date du 12 mars 2010 à 15h00 dans les locaux de Cargolux pour signer la convention collective, modifiée conformément aux propositions de l'OGBL.

L'OGBL remercie tous les salariés qui ont soutenu ses démarches syndicales. L'engagement et la clairvoyance de l'OGBL ont été couronnés de succès. La prime de participation est sauvée.

**Communiqué par l'OGBL Syndicat Aviation civile
le 5 mars 2010**



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang

Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu